Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Versailles

direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine

éducation nationale

Nanterre, le - 1 MARS 2016

Le directeur académique, des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

à l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves entrant en 6ème

Division
Division de la Vie de l'Élève

Bureau
1854

Dossier suivi par
Leïla MEHENNI

Téléphone
01.40.97.34.77

Télécopie
01.40.97.35.74

Courriel
Ce.ia92.dve2@ac-versailles.fr

Centre administratif départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

http://www.ia92.ac-versailles.fr

Objet : Procédures d'affectation pour l'entrée en 6ème (rentrée scolaire 2016).

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités d'affectation en 6ème pour la rentrée 2016.
L'affectation des élèves est réalisée à l'aide d'un outil informatique, AFFELNET.

I) Procédure ordinaire :

L'inscription est de droit dans le collège rattaché à la zone géographique du domicile de l'élève.

La directrice ou le directeur d'école de votre enfant vous remettra :

→ A partir du **14 mars 2016**, la fiche AFFELNET (volet 1) sur laquelle figurent des informations administratives qu'il vous appartiendra de vérifier et de corriger le cas échéant.

→ A partir du **1er avril 2016** le volet 2 sur lequel vous sera précisé le collège de secteur dont vous dépendez au regard de votre adresse.
Si vous formulez un seul vœu, celui du collège de secteur en classe ordinaire, vous pouvez remettre le volet 2 signé au directeur d'école pour le **2 mai 2016 au plus tard**.

La décision d'affectation vous sera notifiée, par le biais du collège d'affectation, **à partir du 9 juin 2016**, sous réserve de la décision définitive d'orientation en classe de 6ème.

II) Les demandes de dérogations au secteur scolaire :

En plus du vœu obligatoire pour le collège de secteur en classe ordinaire, vous avez la possibilité de formuler un 2ème vœu pour un collège hors secteur.

Cette dérogation n'est pas de droit. Si le nombre de places disponibles dans le collège sollicité hors secteur est inférieur au nombre de demandes, le directeur académique des services de l'Éducation nationale les étudiera en tenant compte, par ordre de priorité, des motifs dérogatoires mentionnés ci-après :

	Motif de la demande	Pièces justificatives à joindre impérativement à cette demande
1	Élève souffrant d'un handicap	Joindre l'avis de la commission des droits et de l'autonomie (CDA).
2	Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Joindre obligatoirement un compte-rendu médical détaillé de la pathologie et du suivi en cours justifiant une demande de dérogation (joindre PAI si existant)
3	Élève boursier sur critères sociaux	Copie de l'avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 dans son intégralité et faisant apparaître le **revenu fiscal de référence.**
4	Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Joindre le certificat de scolarité.(sauf pour les élèves de 3ème)
5	Élève dont le domicile est proche de l'établissement souhaité	Plan ou carte
6	Parcours scolaires particuliers	*Sections sportives, langues rares, autres formations Classes à horaires aménagés, sections internationales **cf. III. a et III. b**
7	Autre motif : convenance personnelle,	Joindre, si souhaité, un courrier explicatif.

* **Les sections sportives, et les langues rares** sont des parcours particuliers accueillant en priorité les élèves de secteur. L'entrée dans ces formations n'est pas soumise à une commission pédagogique.
Un élève qui n'est pas du secteur scolaire du collège dans lequel est proposée une section sportive, ou une langue rare, peut en faire la demande au titre du « parcours particulier » Cette dérogation pourra être acceptée dans la limite des places disponible après affectation des élèves du secteur.
En cas de dérogation accordée la famille reçoit une notification d'affectation en **6ème ordinaire**. Seul le collège a connaissance du motif pour lequel la dérogation a été accordée et la répartition des élèves, entre les différentes options, est de sa responsabilité

III) Affectation dans une 6ème spécifique :

a) 6ème CHA : Classe à Horaires Aménagés : *liste Annexe 1*

L'admission dans une classe CHA, Classe à Horaires Aménagés (Musique, Théâtre, Danse, Arts plastiques), est soumise à l'examen d'une commission pédagogique. L'admission des élèves est prononcée par le Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale en fonction des avis de la commission et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement pour les élèves ne relevant pas du secteur.
Les affectations, en 6ème CHA ou en 6ème ordinaire, vous seront communiquées le 9 juin 2016.
◆**L'entrée dans cette formation, donne lieu à une demande de dérogation, même dans le cas où le collège demandé est celui du secteur.**

Attention *: Il appartient aux familles intéressées par ces formations de se rapprocher du collège concerné pour se faire connaitre.*

b)- 6ème Sections Internationales : *liste Annexe 2*

L'admission dans les parcours particuliers sections internationales est soumise à un test d'entrée.
◆**L'entrée dans cette formation, donne lieu à une demande de dérogation, même dans le cas où le collège demandé est celui du secteur.**

***Attention** : Il appartient aux familles intéressées par cette formation de se rapprocher du collège concerné pour retirer le dossier individuel de candidature.*

Quelle que soit votre demande de dérogation, vous émettrez le vœu de votre choix sur la fiche AFFELNET volet 2, et vous la remettrez accompagnée des justificatifs nécessaires au directeur d'école **pour la date butoir du 2 mai 2016** ; un Accusé de Réception vous sera alors remis par le directeur d'école.

Les décisions d'affectation vous seront notifiées, par le biais du collège d'affectation, à partir du 9 juin 2016, sous réserve de la décision définitive d'orientation en classe de 6ème.

III Calendrier de la procédure d'orientation à l'issue de la classe de CM2

- **Mardi 12 avril 2016** : information des familles de la proposition d'orientation du conseil des maîtres (soit un passage en 6ème soit un maintien en CM2).

- **Jusqu'au Mardi 17 mai 2016** : acceptation ou refus, par la famille, de la proposition du conseil des maîtres. (fiche de dialogue)

- **Mercredi 18 mai 2016** : notification de la décision d'orientation définitive du conseil des maîtres aux familles.

Si vous contestez cette décision, vous aurez la possibilité de faire appel jusqu'au mercredi 1er juin 2016 auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription dont dépend l'école fréquentée par l'élève. L'IEN transmettra les documents que vous fournirez à l'appui de votre demande à la commission chargée d'examiner les appels des décisions relatives à la poursuite de la scolarité. Celle-ci se réunira le mercredi 22 juin 2016 et pourra, à votre demande, vous recevoir.
Je vous précise que les décisions de cette commission d'appel sont définitives.

J'attire votre attention sur la nécessité de procéder à l'inscription de votre enfant directement dans le collège d'accueil, dès réception de la notification d'affectation.

Pour le DA-SEN DSDEN
et par délégation
Le directeur académique adjoint

Thierry AUMAGE

ANNEXE 1C

Ce document doit être annexé au volet 2 Affelnet pour la commission d'admission départementale.

Dossier de candidature : classe à horaires aménagés

☐ musique
☐ danse
☐ théâtre
☐ arts plastiques

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE ET SA SCOLARITÉ

Nom et prénom de l'élève : .....Date de naissance : .....

Nom du représentant légal :.....

Adresse du responsable légal : .....

Tél. domicile.....Tél. professionnel.....Tél. portable.....

Ecole/ collège fréquenté en 2015/2016 : .....

Classe suivie en 2015-2016 : .....

Classe à horaires aménagés demandée en 2016-2017:.....

Etablissement artistique prévu pour 2016- 2017 :.....

Motivation de l'élève pour son entrée en CHA et présentation de son parcours artistique

(éléments retenus par les membres de la pré-commission)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AVIS DE LA COMMISSION D'ADMISSION

☐ favorable ☐ défavorable

MOTIFS :

DÉCISION DU DIRECTEUR ACADÉMIQUE :

☐ admis ☐ Liste complémentaire ☐ refusé

MOTIFS :

académie Versailles

direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine

éducation nationale

ANNEXE 2

Sections internationales

SIXIEME

Année scolaire 2016-2017

SECTIONS INTERNATIONALES

Attention : prendre contact avec les établissements pour s'informer de la procédure d'admission

ETABLISSEMENTS	COMMUNES	SPECIALITES
Collège de Sèvres	SÈVRES	Anglais/Allemand
Collège Jean Moulin	CHAVILLE	Anglais/Portugais
Collège Les Renardières	COURBEVOIE	Arabe

académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine
Éducation nationale

ANNEXE 1
Classes à horaires aménagés
SIXIEME

Année scolaire 2016-2017

CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE(*CHAM*), DANSE(*CHAD*), THEATRE (CHAT) ET ARTS PLASTIQUES (*CHAP*)

Un aménagement horaire permet aux élèves de ces classes de poursuivre leur scolarité en suivant un enseignement de musique, de danse, de théâtre ou d'arts plastiques dans un conservatoire ou dans certaines écoles.

ETABLISSEMENTS	COMMUNES	SPECIALITES
Collège Henri Barbusse	BAGNEUX	Musique
Collège Paul Landowski	BOULOGNE	Musique
Collège Jean Renoir	BOULOGNE	Danse
Collège Évariste Galois	BOURG-LA-REINE	Musique
Collège Pierre Brossolette	CHÂTENAY-MALABRY	Musique
Collège Alain Fournier	CLAMART	Musique / Théâtre
Collège Les Petits Ponts	CLAMART	Musique /Théâtre
Collège Jean Macé	CLICHY	Théâtre
Collège Les Renardières	COURBEVOIE	Musique
Collège les Ormeaux	FONTENAY-AUX-ROSES	Musique
Collège Pasteur	GENNEVILLIERS	Musique
Collège E. Vaillant	GENNEVILLIERS	Danse
Collège Guy Môquet	GENNEVILLIERS	Arts plastiques
Collège Henri Matisse	ISSY-LES-MOULINEAUX	Musique
Collège Georges Mandel	ISSY-LES-MOULINEAUX	Musique
Collège Nicolas-Ledoux	LE PLESSIS-ROBINSON	Musique
Collège Danton	LEVALLOIS-PERRET	Musique
Collège Louis Blériot	LEVALLOIS-PERRET	Musique
Collège Jean Jaurès	LEVALLOIS-PERRET	**Théâtre / Danse****
Collège Henri Wallon	MALAKOFF	Musique
Collège Maréchal Leclerc	PUTEAUX	Musique/Danse
Collège Jules Verne	RUEIL-MALMAISON	Musique
Collège La Malmaison	RUEIL-MALMAISON	Danse
Collège Emile Zola	SURESNES	Musique
Collège La Fontaine-du-Roy	VILLE D'AVRAY	Musique

***La CHA du collège J, Jaurès à Levallois est une CHA mixte, danse et théâtre, les élèves suivent à la fois un enseignement de danse et un enseignement de théâtre.*

académie Versailles

direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine

éducation nationale

ANNEXE 4

Sections sportives en collège

SIXIEME

Année scolaire 2016-2017

BASSIN D'EDUCATION D'ANTONY		
Etablissement	**Commune**	**Spécialité**
Collège Henri Barbusse	BAGNEUX	Athlétisme

BASSIN D'EDUCATION DE BOULOGNE		
Etablissement	**Commune**	**Spécialité**
Collège Jean Renoir	BOULOGNE-BILLANCOURT	Badminton
Collège Landowski	BOULOGNE-BILLANCOURT	Basket Ball
Collège Henri Bergson	GARCHES	Golf
Collège Victor Hugo	ISSY LES MOULINEAUX	Triathlon

BASSIN D'EDUCATION DE GENNEVILLIERS		
Etablissement	**Commune**	**Spécialité**
Collège André Malraux	ASNIERES-SUR-SEINE	Volley Ball
Collège Jean Macé	CLICHY	Rugby
Collège Edouard Vaillant	GENNEVILLIERS	Rugby

BASSIN D'EDUCATION DE NANTERRE		
Etablissement	**Commune**	**Spécialité**
Collège Evariste Galois	NANTERRE	Football
Collège Jean Perrin	NANTERRE	Basket Ball
Collège Paul Eluard	NANTERRE	Volley-ball
Collège A. Doucet	NANTERRE	Basket Ball
Collège République	NANTERRE	Hand Ball
Collège Maréchal Leclerc	PUTEAUX	Natation
Collège La Malmaison	RUEIL-MALMAISON	Football

BASSIN D'EDUCATION DE NEUILLY		
Etablissement	**Commune**	**Spécialité**
Collège Gay-Lussac	COLOMBES	Rugby
Collège Moulin Joly	COLOMBES	Football
Collège J.B. Clément	COLOMBES	Football
Collège Danton	LEVALLOIS	Escrime/ Trampoline
Collège Jean Jaurès	LEVALLOIS	Tennis
Collège Louis Blériot	LEVALLOIS	Judo/ Tennis de table

BASSIN D'EDUCATION DE VANVES		
Etablissement	**Commune**	**Spécialité**
Collège Paul Eluard	CHATILLON	Football
Collège Paul Bert	MALAKOFF	Basket Ball
Collège Claude-Nicolas Ledoux	LE PLESSIS-ROBINSON	Volley-ball
Collège Romain Rolland	LE PLESSIS ROBINSON	Rugby